

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 163

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 21 Octobre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA

OBJET

Aide départementale à l'acquisition en VEFA de 64 logements locatifs sociaux à
Allauch par la Phocéenne d'Habitations

**Direction de la Vie Locale
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat
126 70**

RAPPEL DE DECISIONS ANTERIEURES

Par délibération n° 19 du 25 mars 2016, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône a inscrit à son budget primitif 2016 une enveloppe de 6 000 000 €, chapitre 204, pour participer au financement des opérations de construction et réhabilitation de logements locatifs sociaux.

Il vous est proposé d'examiner dans ce cadre une nouvelle demande.

PRESENTATION DE LA NOUVELLE DEMANDE

La S.A. d'HLM Phocéenne d'Habitations domiciliée 11, rue Armény – CS 30001 13286 Marseille cedex 06, projette l'acquisition en VEFA de 64 logements dont 45 PLUS (prêt locatif à usage social) et 19 PLAI (prêt locatif aidé d'intégration) quartier Les Tourres à Allauch.

Le coût prévisionnel de cette opération s'élève à 10 583 513 € au titre duquel est sollicitée une subvention de 300 000 € soit 2,8 % du prix de revient.

En contrepartie de cette aide, 10 logements seront réservés au Département.

CONSEQUENCES FINANCIERES

| N° de programme | N° d'opération | Libellé | Imputation | N° d'AP | Engagement |
|--------------------------|----------------|--|--------------|-------------|------------------|
| 18008 | 1012764 | Construction et réhabilitation bailleurs sociaux | 204-72-20423 | 2016-18008J | 300 000 € |
| TOTAL A ENGAGER : | | | | | 300 000 € |

PROPOSITIONS A LA COMMISSION PERMANENTE

Sur proposition de Madame la Déléguée au logement, et compte tenu de ce qui précède, je vous propose de :

- donner votre accord à l'octroi à la société Phocéenne d'Habitations d'une subvention de 300 000 €, destinée à accompagner l'acquisition en VEFA de 64 logements PLUS et PLAI à Allauch ;
- m'autoriser à signer la convention de mise en œuvre de cette aide et de réservation en faveur du Département de 10 logements ;
- procéder à l'affectation suivante :

| N° d'AP | N°d'opération | Libellé d'opération | Montant d'opération |
|---------------------------|---------------|--|---------------------|
| 2016-18008J | 1012764 | Construction et réhabilitation bailleurs sociaux | 300 000 € |
| TOTAL A AFFECTER : | | | 300 000 € |

- d'approuver le montant des affectations et leurs modifications, comme indiqué dans le rapport et dans le document figurant en annexe III.

Cette action sera financée sur l'AP n° 2016-18008J rattachée à l'imputation suivante : chapitre 204, fonction 72, article 20423, dont la dotation est suffisante.

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL